



Saisie du mobilier par huissier

Par **ccile**, le **07/08/2009** à **13:11**

Bonjour,
en fevrier j'ai eu un acte de saisie vente pour une dette de 2600 euros
l'huissier que j'ai rencontré me laissait 48 heures pour trouver la somme
je n'ai pu avoir que 1500 euros
ensuite j'ai eu un rdv à l'etude avec une personne representant l'organisme à qui je devais la
dette elle ne me donnait aucun delai pour le reste de la somme

j'ai quand pu redonner depuis mars 500 euros

par contre j'ai eu un courrier qui me donne jusqu'à lundi pour donner la totalité de ce qu'il
reste soit 590 euros sinon la procédure repart avec inventaire du mobilier donc frais en plus

je pense pouvoir obtenir 300 euros pour lundi
il ne me restera que 290 euors de dette est que meme pou90 euros il peut faire un inventaire
du mobilier

cordialement

Par **Solaris**, le **07/08/2009** à **22:01**

Bonjour,

Tant que le paiement n'est pas intégral, les procédures peuvent être poursuivies.